

**INSTITUT DE FORMATION DES MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE
MEDICALE (IFMEM) DE GRENOBLE**



**PROJET
POUR LA FORMATION
des Manipulateurs
d'Electroradiologie Médicale
du CHU Grenoble Alpes**

Année 2025-2026

Directrice Sandra MICHELLAND

Formateurs enseignants Sandra MICHELLAND
Lucie MIQUEL
Fabienne ROUCHOUZE
Jordan ZAZA

Secrétaires Marie-France MARTINEZ
Elodie DOUCHEZ

Localisation géographique : **IFMEM-IFPS - 175 avenue centrale - 38400 Saint Martin d'Hères**
Adresse postale : **CHU Grenoble Alpes - CS 10217 - 38043 Grenoble cedex 9**

■ 04.57.04.12.84 – mail : SecretariatIFMEM@chu-grenoble.fr

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

Table des matières

1.	Avant- propos.....	3
1.1	Un contexte mouvant	3
1.2	L'interprofessionnalité en formation	3
1.3	De nouvelles perspectives	3
1.3.1	Expérimentation d'un dispositif d'universitarisation	3
1.3.2	Ouverture de la voie de l'apprentissage	4
2.	Présentation de l'IFMEM.....	5
2.1	Situation géographique.....	5
2.2	Gestion administrative	5
2.3	Financement	5
2.4	Acteurs de la formation	5
2.4.1	Administration et logistique.....	6
2.4.2	Pédagogie.....	6
2.4.3	Documentation.....	6
2.4.4	Partenariats	7
2.5	Autres activités de l'IFMEM.....	7
2.5.1	Formation continue	7
2.5.2	Coopérations.....	7
2.5.3	Information sur la formation et promotion de la profession :	8
2.6	Frais de formation	8
2.6.1	Frais pédagogiques	8
2.6.2	Tenues professionnelles	8
2.7	Prestations offertes à la vie étudiante	8
3.	Contextes de la formation.....	9
3.1	Cadre législatif et réglementaire	9
3.2	Contexte sanitaire et social	10
3.2.1	Un système de santé confronté à de multiples mutations :	10
3.3	Contexte institutionnel:.....	11
3.3.1	Le projet d'établissement 2023-2027	11
3.3.2	Intégration de l'IFMEM au sein de l'IFPS:	11
3.4	Un métier en évolution	11
4.	Les valeurs et finalités de la formation.....	12
4.1	Les valeurs de l'IFMEM	13
4.2	Accompagner le processus de professionnalisation	13
4.2.1	L'autonomie :	13
4.2.2	La responsabilité :	13
4.2.3	La réflexivité.....	14
4.3	Acquérir les compétences du métier.....	14
4.4	Développer une identité professionnelle.....	15
4.5	De l'autoévaluation à l'autoformation	15
5.	Les choix pédagogiques.....	16
5.1	Les unités d'enseignements (UE et UI).....	16
5.2	La formation clinique en stage.....	17
5.2.1	La gestion et l'organisation des stages.....	17
5.2.2	La validation des stages	18
5.2.3	L'agrément et l'évaluation des stages.....	19
5.3	L'alternance.....	19
5.4	L'accompagnement pédagogique	20
5.4.1	Les principes du suivi pédagogique	20
5.4.2	L'accompagnement spécifique	21

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

5.4.3	Stratégie de prévention des ruptures de parcours.....	21
6.	Stratégie de développement de l'offre numérique.....	22
7.	L'évaluation du projet pédagogique.....	22
7.1	Au sujet de la satisfaction des étudiants :.....	22
7.2	Au niveau institutionnel :.....	23
7.3	Au niveau organisationnel :	23
	Annexe 1 : La liste des lieux de stage	24
	Annexe 2 : tableau de l'alternance stages/cours	31
	Annexe 3 : Adaptations de la maquette de formation depuis la rentrée 2022.....	32
	Annexe 4 : Procédure d'accompagnement des étudiants MER en situation de handicap	33

1. Avant- propos

1.1 *Un contexte mouvant.*

Les multiples mutations de la société qu'elles soient démographiques, organisationnelles, économiques ou technologiques, ont engendré des transformations profondes de notre système de santé. Les professionnels de santé doivent faire face à ces transformations, à l'évolution des besoins et de l'organisation du système de santé. Ces bouleversements imposent aussi une évolution des formations et les défis auxquels elles devront faire face sont considérables.

1.2 *L'interprofessionnalité en formation*

Dans de nombreuses situations de soin, les professionnels de santé de différentes filières doivent travailler ensemble en complémentarité. La collaboration interprofessionnelle suppose la connaissance du champ de pratiques de chacun ainsi que la reconnaissance des compétences respectives. En outre, les savoirs théoriques et les savoir-faire s'avèrent insuffisants lorsqu'il s'agit de se coordonner pour gérer ensemble une situation-problème car les enjeux vont bien au-delà des gestes techniques. Il s'agit, en fait, de s'adapter à chaque fois à un contexte inédit mettant en jeu les compétences spécifiques du « savoir travailler ensemble ». La coopération interprofessionnelle permet la multiplicité des regards afin de garantir le juste soin apporté à chaque patient.

Le regroupement de 10 formations paramédicales et médicales au sein d'un même bâtiment permet de développer des séquences d'enseignement interfilières afin que les étudiants aient une meilleure connaissance des différents métiers de la santé dès la formation initiale et développent des compétences collaboratives au service d'une meilleure coopération. Il est aussi probable que cette nouvelle topographie des formations favorisera à plus long terme une modification des représentations de chacun et une acquisition d'une culture commune. A ce titre, il est important de créer de multiples occasions, tout au long de la formation des futurs professionnels de santé, de mieux connaître le domaine de responsabilité de l'autre, ses contraintes, ses difficultés pour mieux communiquer et mieux se comprendre.

1.3 *De nouvelles perspectives*

1.3.1 *Expérimentation d'un dispositif d'universitarisation*

Dans le cadre du Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020¹, nous avons mis en place un dispositif d'expérimentation qui consiste à adosser le diplôme d'état MER à un parcours sciences en

¹ relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

électroradiologie médicale de la mention de licence Sciences pour la santé de l'UGA. Ce nouveau dispositif a été mis en œuvre dès la rentrée 2021 et s'est accompagné d'une adaptation de la maquette de formation dans un second temps lors de la rentrée 2022 (cf. Annexe 3).

Les ambitions visées par ce projet sont principalement :

- Une meilleure attractivité de la formation MERM en permettant aux étudiants de capitaliser les acquis et en offrant des réorientations facilitées en cours de parcours. L'accès à ce parcours sera aussi facilité pour les étudiants ayant d'autres parcours universitaires avec une option santé.
- Une augmentation de la réussite des étudiants grâce à l'augmentation sensible du champ des possibles en terme de réorientation qui contribuera à une amélioration notable de cette dimension.
- Le lien formation-recherche sera développé, notamment en permettant aux étudiants d'intégrer un socle de base nécessaire à la poursuite d'études dans plusieurs champs disciplinaires (SHS ou sciences médicales).
- Plus d'inclusion au parcours avec mise en place d'un dispositif d'accompagnement de type « oui si » est à prévoir pour la rentrée 2024.
- Une modification de la chronologie de la maquette de formation du DE MERM pour créer et faciliter des passerelles entre les formations :
 - Dispositif de réorientation entre parcours ou mention de licence ou filière de diplôme d'état : à l'issue du semestre 1 (droit de remord)
 - Passerelle de l'IFSI vers l'IFEM en fin de semestre 1, de l'IFMEM vers l'IFSI en fin de semestre 1 ou 2
 - Accès en fin de semestre 2 des étudiants de PASS « reçus-collés » vers IFSI ou IFMEM
 - Admission des étudiants IFSI et IFMEM en 2^{ème} année des études de médecine ou maïeutique

1.3.2 Ouverture de la voie de l'apprentissage

L'entrée en apprentissage en 2^{ème} et en 3^{ème} année d'études à IFMEM de Grenoble est désormais possible. Pour mettre en place ce dispositif, l'IFMEM a signé une convention avec le centre de formation des apprentis (CFA) FormaSup Isère Drôme Ardèche (IDA).

Grâce au contrat d'apprentissage, les étudiants suivent leur formation tout en étant salariés d'un établissement de santé. Ce statut leur permet de percevoir une rémunération et de bénéficier d'une prise en charge totale de leurs frais de scolarité. La réalisation de la majorité des stages au sein de la même structure favorise une immersion professionnelle durable, offrant aux apprentis une meilleure connaissance de la culture de l'établissement et une transition facilitée vers leur futur poste après l'obtention du diplôme.

Dans un contexte marqué par des besoins importants en recrutement, cette voie constitue également un atout pour les employeurs partenaires, publics comme privés, qui peuvent ainsi fidéliser plus facilement de jeunes diplômés.

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

Pour l'année universitaire 2025-2026, deux contrats d'apprentissage en 2^e année et dix en 3^e année sont en cours de signature.

2. Présentation de l'IFMEM

2.1 Situation géographique

L'IFMEM a ouvert ses portes en septembre 1967. Il a été, pendant de très nombreuses années, situé sur le site des Ecoles Hospitalières de l'Hôpital Sud à Echirolles. Il est, depuis juin 2019, intégré à l'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS), situé sur le site du campus de Saint Martin d'Hères.

2.2 Gestion administrative

L'Institut de Formation de Manipulateurs est rattaché au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes et plus particulièrement au pôle formation qui en assure la gestion administrative. Il est sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé avec comme interlocuteurs l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la DREETS ((Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

2.3 Financement

L'IFMEM est une école publique dont le budget comprend des recettes provenant des frais de scolarité et des frais de documentation. En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Rhône-Alpes participe au financement de l'IFMEM, sous la forme du versement d'une subvention d'équilibre, allouée au budget annexe géré par le CHUGA.

2.4 Acteurs de la formation

Direction

- ❖ Sandra MICHELLAND : Chargée de direction, agréée par la Région, filière médico-technique
Elle est responsable :
 - ❖ de l'admission des étudiants.
 - ❖ de la conception du projet pour la formation.
 - ❖ de l'enseignement, de l'organisation et du contrôle des formations dispensées.
 - ❖ de l'organisation des stages.
 - ❖ de l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique et enseignante.
 - ❖ du fonctionnement de l'institut et de sa gestion budgétaire.
 - ❖ des relations avec l'extérieur.

Elle a un rôle pédagogique auprès des étudiants. Des rencontres sur rendez-vous ont pour but d'échanger sur le projet professionnel et le parcours de formation de chaque étudiant.

2.4.1 Administration et logistique

- ❖ Marie-France MARTINEZ : Adjoint administratif (1 ETP)
Elodie DOUCHEZ (0.5 ETP)

Elles ont pour missions :

- ❖ le secrétariat de l'IFCS
- ❖ la gestion administrative de la scolarité des étudiants.
- ❖ la gestion des inscriptions.
- ❖ la régie de recettes de l'IFMEM
- ❖ la gestion logistique de l'IFMEM : commande, réception, réparation
- ❖ la gestion du logiciel de la scolarité
- ❖ l'édition des documents de stage des étudiants
- ❖ la préparation des documents relatifs aux partiels
- ❖ le classement des dossiers scolaires et des documents relatifs aux partiels

2.4.2 Pédagogie

L'équipe est composée d'enseignants-formateurs permanents :

- ❖ Sandra MICHELLAND, FF cadre supérieur de santé, MER
- ❖ Lucie MIQUEL, cadre de santé junior, MER
- ❖ Fabienne ROUCHOUZE, cadre de santé, MER
- ❖ Jordan ZAZA, cadre de santé junior, MER

L'équipe est co-responsable de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle intervient auprès de l'ensemble des étudiants, enseigne et évalue, apporte des ressources pédagogiques et un accompagnement individualisé.

L'équipe est assistée par une conseiller scientifique:

- ❖ Adrian KASTLER

De nombreux intervenants, professionnels et/ou universitaires de différents secteurs assurent des enseignements dans leur domaine d'expertise en cohérence avec le projet pédagogique. Ils participent à l'animation de TD, à l'évaluation et la direction des mémoires.

Les responsables et les tuteurs de stage sont des partenaires de formation.

2.4.3 Documentation

Les étudiants ont accès à une diversité de fonds documentaires, à visée professionnelle et disciplinaire, pour développer la réflexion, enrichir les connaissances et concourir à la réalisation des travaux demandés.

- ❖ BU Médecine et Pharmacie de l'Université de Grenoble Alpes qui dispose d'un fond documentaire spécifique pour les MER.
- ❖ Autres BU de l'UGA accessibles

2.4.4 Partenariats

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui subventionne l'IFMEM et qui participe à l'accompagnement des étudiants notamment par l'attribution de bourses régionales et du fond d'aide d'urgence (qui permet à des étudiants en difficulté financière de poursuivre leurs études)
- L'Agence régionale de santé
- La Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, qui assure la certification des étudiants en fin de formation
- Le CHU Grenoble Alpes : établissement support de l'IFMEM
- Les établissements hospitaliers et l'ensemble des structures d'imagerie et radiothérapie dont les professionnels accueillent les étudiants en stage et participent à la formation
- L'Université Grenoble Alpes : convention depuis 2016 et mise en œuvre du dispositif expérimental d'universitarisation depuis septembre 2021
- FormaSup IDA pour l'apprentissage (étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année)

2.5 Autres activités de l'IFMEM

2.5.1 Formation continue

L'IFMEM est habilité à réaliser des missions de formation continue et d'adaptation à l'emploi des professionnels de l'encadrement.

2.5.2 Coopérations

L'institut participe à la vie institutionnelle de l'établissement support (CHUGA)

- ❖ Commission de recherche paramédicale
- ❖ CSIRMT
- ❖ Réunions d'encadrement supérieur Inter PAM
- ❖ Réunions d'encadrement de proximité du CHUGA

Participation aux manifestations du Comité d'Harmonisation des Centres de Formation MERM (CHCFMERM)

- ❖ Journées pédagogiques organisées chaque année par un centre de formation différent
- ❖ Assemblée générale une fois par an
- ❖ Commissions DE- DTS et Séance plénière aux JFR en octobre de chaque année à PARIS

2.5.3 Information sur la formation et promotion de la profession :

- ❖ Participation aux différents temps d'information de l'UGA (JDL, JELU, TIPS, réorientations des étudiants en médecine...)
- ❖ Interventions dans les lycées, les forums métiers dont la nuit de l'orientation.

2.6 Frais de formation

2.6.1 Frais pédagogiques

Droits universitaires de 175 euros pour l'inscription à la licence en santé parcours en électroradiologie médicale

Droits d'inscription de 175 euros pour le Diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie Médicale.

CVEC : 103 euros pris en charge par l'étudiant.

Tarifs de scolarité à compter de la rentrée 2024 : 6936 euros pour les étudiants en promotion professionnelle du CHUGA et 7466 euros pour les étudiants en reconversion professionnelle avec une prise en charge par un autre financeur (frais de sélection par entretien 141 euros).

2.6.2 Tenues professionnelles

Pour la rentrée 2024, un trousseau de 2 tenues est fourni le CHUGA aux étudiants de L1. Le CHUGA avait fourni 3 tenues pour les étudiants actuellement en L3. De nombreux terrains de stage du secteur public proposent des tenues anonymisées.

2.7 Prestations offertes à la vie étudiante

- ❖ Restauration : self du personnel hospitalier nord et sud, restaurants universitaires du campus
- ❖ Wifi, plateforme d'enseignement à distance
- ❖ BU UGA
- ❖ Vie associative BDE géré par les étudiants en 2ème année avec un local mis à disposition
- ❖ Salle de détente commune avec les autres instituts (distributeur de boissons chaudes, froides et denrées alimentaires)
- ❖ Salles de travail à disposition chaque jour
- ❖ Deux salles informatiques équipées (2*16 postes informatiques).

3. Contextes de la formation

3.1 Cadre législatif et réglementaire

L'IFMEM en tant qu'institut de formation du secteur public s'intègre dans un contexte constitutionnel, législatif et réglementaire sur lequel il s'appuie.

- ❖ Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- ❖ Codes de la santé publique et de la sécurité sociale (4ème partie, livre III, titre V, articles L 4351-1 à L 4351-13)
- ❖ Décret 67-540 et 90-705 : portant sur la création du diplôme d'état de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale.
- ❖ Décret 84-710 : fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer certains actes d'électroradiologie médicale.
- ❖ Décret n° 2016-1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale
- ❖ Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- ❖ Loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009
- ❖ Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

En ce qui concerne la formation des MER :

- ❖ Circulaire DHOS/P 2 n° 2003-376 du 28 juillet 2003 relative aux indemnités de stage versées aux étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale préparant le diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale (DEMERM) et le diplôme de technicien supérieur (DTS)
- ❖ Arrêté du 31 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de manipulateur d'électroradiologie médicale sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ❖ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur
- ❖ Arrêté du 25 août 2010 portant diverses dispositions modificatives relatives aux études paramédicales et tirant les conséquences de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire
- ❖ Arrêté du 2 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- ❖ Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ❖ Arrêté du 3 mai 2013 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ❖ Arrêté du 9 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale

- ❖ Arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmier anesthésiste
- ❖ Arrêté du 9 août 2016 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- ❖ Règlement intérieur et règlement des études de l'IFMEM mis à jour en 2023.

3.2 Contexte sanitaire et social

3.2.1 Un système de santé confronté à de multiples mutations :

La France se place en quatrième position pour l'espérance de vie à la naissance (78 ans en moyenne) et en première position pour l'espérance de vie à 65 ans (16 ans pour les hommes, 20 ans pour les femmes). Cette évolution accentue la prévalence des maladies chroniques et provoque une augmentation sensible des personnes dépendantes. La prise en charge des personnes atteintes de maladies complexes impose une plus grande coopération entre les professionnels de santé. L'augmentation des pathologies chroniques est aussi liée à nos modes de vie, d'où la mise en œuvre de nombreuses actions de prévention impliquant les professionnels de santé dont les MER.

Les progrès scientifiques et technologiques bouleversent les pratiques médicales et l'organisation des soins. A titre d'exemple, la télémédecine, en plein essor, doit s'appuyer sur l'interprofessionalité et la complémentarité des compétences. L'acquisition de nouvelles compétences pour répondre aux besoins du terrain professionnel et le développement des compétences collaboratives doivent avoir une place importante dans le projet pédagogique.

« La transformation de notre système de santé, son avenir se construiront avec les professionnels. Ceux-ci ont en commun le choix du service aux autres, l'exigence et les responsabilités qui en résultent. Ils sont au front de la transition épidémiologique et des enjeux du vieillissement de la population. Ils sont forts de leurs compétences et moteurs des progrès de la science et des techniques. »²

Le contexte de crise économique a entraîné une mutation organisationnelle dans un objectif d'efficience pour mieux contrôler l'augmentation des dépenses de santé.

Enfin, dans un contexte d'évolution des droits des patients et de savoir médical médiatisé, la place de l'usager a évolué vers de nouvelles exigences d'information, de participation et de partage. Cette mutation des comportements impose aux professionnels de santé une nouvelle donne relationnelle. Dans sa recommandation de juillet 2020³, la Haute Autorité de Santé reconnaît et valorise le rôle et les missions des patients :

« Il est recommandé aux universités et instituts de formation (IRTS, IFSI, etc.) d'encourager et de soutenir l'engagement des personnes concernées dans la formation initiale et tout au long de la vie des professionnels de santé et du travail social. ».

Un projet de partenariat avec le Département Universitaire des Patients Grenoble Alpes (DUPGA) est mis en place depuis la rentrée 2021. Le patient étant au cœur des intentions pédagogiques de

² Avant-propos de la feuille de route de la grande conférence de la santé. « Accompagner le progrès en santé : nouveaux enjeux professionnels ». Conseil économique, social et environnemental, Paris, 11 février 2016.

³ Recommandations HAS « Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social et sanitaire ». Validée par le Collège le 23 juillet 2020

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

l'IFMEM, il semble logique et pertinent que des patients experts puissent délivrer des messages, apporter leurs points de vue et leur expérience à différents temps de la formation.

3.3 Contexte institutionnel:

3.3.1 Le projet d'établissement 2023-2027

Dans son projet, le CHUGA réaffirme l'importance de la formation initiale et continue des professionnels de santé : « La formation des étudiants au sein du CHUGA est une mission majeure des équipes hospitalo-universitaires. Elle implique une forte et constante implication de l'ensemble du personnel et ne doit pas apparaître comme une variable d'ajustement liée à un contexte financier constraint ». Les coopérations entre les lieux de stage et les instituts de formation sont centrales pour favoriser une alternance intégrative.

3.3.2 Intégration de l'IFMEM au sein de l'IFPS:

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) regroupe depuis juin 2019 en un même lieu d'enseignement, dans un nouveau bâtiment situé sur le Campus universitaire, les trois premières années des études de l'UFR de médecine, de l'UFR de pharmacie, du département de maïeutique et les sept instituts de formation paramédicale de niveau licence ou master du CHU Grenoble Alpes : cadres de santé, infirmiers, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, kinésithérapeutes, manipulateurs radio, puéricultrices.

Former ensemble des professionnels amenés à travailler ensemble, c'est l'approche pédagogique novatrice de l'IFPS. Le challenge des années à venir sera de construire un projet pédagogique commun.

3.4 Un métier en évolution

Le décret d'actes⁴ révisé en 2016 a mis en concordance la réalité des pratiques et la réalité du droit. Il a introduit plus d'autonomie dans la réalisation des actes des MER et surtout il a élargi notamment leur champ d'action à l'échographie et l'imagerie interventionnelle. En effet, ils peuvent désormais exercer des missions, sous la responsabilité d'un médecin, mais sans forcément sa présence.

Un changement qui ouvre de nouvelles voies d'organisation des services d'imagerie, notamment de télé-imagerie.

Le décret introduit trois niveaux de responsabilités selon les actes à effectuer:

- présence médicale non nécessaire
- présence médicale à même d'intervenir
- présence médicale effective. Le MER étant alors assistant du médecin.

La présence médicale pouvant être celle d'un radiologue, d'un radiophysicien en radiothérapie ou d'un (radio) pharmacien en médecine nucléaire ou de tout autre médecin de la spécialité concernée.

³ Décret n° 2016-1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale. Application de l'article 208 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, il modifie le code de la santé publique et est entré en vigueur le 7 décembre 2016.

L'introduction de la fonction de "dosimétriste"

Correspondant aux tâches attribuées au métier de dosimétriste dans la définition provisoire publiée sur le répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie de la fonction publique hospitalière: "Préparer et planifier les traitements par radiations ionisantes en lien avec le physicien médical et le médecin prescripteur. Mettre en œuvre les outils permettant le calcul des doses de rayonnements ionisants afin d'optimiser les doses reçues par le patient et de protéger les tissus sains"

Une formation complémentaire validante a été élaborée. La dosimétrie sera une spécialité du métier socle MER afin de marquer son ancrage dans le soin. La durée de la formation sera de deux semestres et « serait » accessible à partir d'une expérience de deux ans minimum comme manipulateur en radiothérapie. Nous attendons la validation du projet par les autorités compétentes.

Un champ d'action qui s'élargit

Le décret introduit aussi une ouverture possible du recueil du signal et des images en échographie sous condition d'un titre ou d'un diplôme dont la liste n'est pas encore fixée. Par ailleurs, le MER pourra aussi désormais assurer des actes d'imagerie interventionnelle. De plus, il peut à présent, sous l'autorité technique d'un pharmacien, aider à la préparation, reconstitution ou mise en forme appropriée à leur utilisation des médicaments radiopharmaceutiques.

La multiplication des protocoles de coopération concernant les MERM concrétise l'ouverture du champ des compétences des MERM introduite par le décret d'actes de 2016.

4.Les valeurs et finalités de la formation

Conformément au référentiel de formation, les finalités de la formation sont de permettre à l'étudiant de devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, de développer des ressources pour préparer son projet professionnel, d'apprendre à reconnaître ses émotions, tout en respectant une éthique professionnelle.

Le projet pédagogique doit prendre en compte le contexte pour former des futurs professionnels capables de s'adapter et répondant aux besoins du système de santé actuel.

Il permet d'exposer l'organisation générale de la formation et les modalités pédagogiques mises en œuvre. Il se fonde sur les textes officiels, le programme de formation des manipulateurs d'électroradiologie (MER) et les valeurs partagées par l'équipe pédagogique.

« L'objectif principal de l'Institut de Formation des Manipulateurs est de former des professionnels de santé prenant en compte la singularité de la personne soignée, maîtrisant parfaitement les techniques d'imagerie et de traitement, responsables et capables de s'adapter aux évolutions du contexte.

*L'étudiant est amené à devenir un praticien **autonome, responsable et réflexif**, capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri-professionnelle.*

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il construit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel. L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il développe une éthique professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction. »⁵

⁵ Référentiel de formation

4.1 Les valeurs de l'IFMEM

Les valeurs qui sous-tendent cette profession et qui nous tiennent particulièrement à cœur, sont des valeurs humanistes.

Ce sont des valeurs fondamentales pour le développement des compétences relationnelles nécessaires à la qualité de la prise en soins des patients, à la qualité des collaborations au sein d'équipes pluri - professionnelles.

A ce titre, **l'écoute, le respect, la confiance, l'équité, l'intégrité, la tolérance et la considération** déterminent la qualité du rapport à l'autre. Ces valeurs fondamentales pour les soignants, le sont aussi pour tout citoyen et l'équipe de l'IFMEM se doit de les faire vivre dans sa relation aux étudiants.

En plus des valeurs morales, l'exigence de compétences s'impose à tout professionnel de santé. Le projet pédagogique est au service du développement des compétences nécessaires à la pratique professionnelle ainsi que de l'identité professionnelle des étudiants en formation.

4.2 Accompagner le processus de professionnalisation

Le parcours de formation devra favoriser le développement de ces trois dimensions interdépendantes du futur professionnel :

4.2.1 L'autonomie :

Elle se construit tout au long de la formation en permettant à l'étudiant d'acquérir les savoirs qui soutiennent l'action et de multiplier les situations d'apprentissage où il devra mobiliser ses ressources pour répondre de manière adaptée à une situation donnée.

L'équipe pédagogique et les équipes de terrain doivent accompagner l'étudiant vers l'intégration des règles, des normes sociales, des attitudes et comportements définissant les professions soignantes. Cependant, chaque individu fera ses propres choix parmi les « bonnes manières » de faire.

Etre un professionnel autonome pourrait se traduire par agir de façon adaptée en ayant intériorisé les règles en vigueur dans le respect des autres et en ayant fait ses propres choix.

L'autonomie de l'étudiant devra être également stimulée par le dispositif de formation en lui fournissant des conditions favorables pour qu'il devienne acteur de sa formation.

Dans le champ de la psychopédagogie, « l'autonomie est à entendre comme un des éléments fondateurs et constituants de la responsabilité. » (Robert Lafont, 1973, Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant).

4.2.2 La responsabilité :

Elle se définit en droit comme l'obligation faite à une personne de répondre de ses actes, du fait du rôle et des charges qu'elle doit assumer, et d'en supporter toutes les conséquences.

Le champ des responsabilités du manipulateur est très vaste : il doit mettre en œuvre les conditions optimales d'accueil du patient en amont de son arrivée, il est responsable de la qualité des soins et de la sécurité du patient pendant toute la durée de l'examen mais aussi après en sachant lui donner les conseils nécessaires.

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

Tous les éléments théoriques entrant en jeu dans la responsabilité juridique et morale du futur professionnel doivent être abordés durant la formation.

Un travail réflexif sur la responsabilité de l'étudiant et du professionnel sera abordé à divers moments de la formation.

La prise de responsabilité de l'étudiant en stage est graduée en fonction du niveau d'apprentissage et de ses capacités.

4.2.3 La réflexivité

Selon Pierre PASTRE, « *On a pu constater qu'on apprend tout autant par l'analyse de son activité que par l'exercice de cette activité. Il est même vraisemblable que pour certains éléments constitutifs de l'activité, notamment ce qui relève de la conceptualisation dans l'action, on apprend beaucoup plus après l'action, au moment de l'analyse, que pendant l'action* ».⁶

La simulation et l'analyse de situation sont utilisées comme des moyens pédagogiques et des outils de professionnalisation permettant le développement de compétences (mobilisation de savoirs théoriques dans l'action et prise de recul) et la production de connaissances sur l'action (adaptations des pratiques).

D'autre part, pour faire face à des situations de travail complexes et pour améliorer ses pratiques, le manipulateur doit avoir recourt à la pensée réflexive de manière régulière. La pratique réflexive est donc aussi une réelle posture professionnelle qui doit être induite lors de la formation.

4.3 Acquérir les compétences du métier

Conformément au référentiel de compétences, l'institut se donne pour objectif de dispenser des enseignements visant l'acquisition des compétences suivantes :

- 1) Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.
- 2) Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins
- 3) Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique
- 4) Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public
- 5) Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins
- 6) Conduire une relation avec la personne soignée
- 7) Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles
- 8) Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé
- 9) Informer et former
- 10) Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles

Chacune de ces compétences est transversale et se construit au fil des 3 années de formation et elle est reliée à une ou plusieurs unités d'enseignement. Le dispositif de formation est basé sur le modèle de l'alternance intégrative qui met en interaction la théorie et la pratique à l'institut et en stage.

⁶ Pierre Pastré, Patrick Mayen et Gérard Vergnaud, « La didactique professionnelle », Revue française de pédagogie [En ligne], 154 | janvier-mars 2006, mis en ligne le 01 mars 2010, consulté le 30 septembre 2017.
URL : <http://rfp.revues.org/157> ; DOI : 10.4000/rfp.157

Elle met en synergie la formation en institut, la formation en stage et l'autoformation. C'est le maillage entre ces 3 pôles qui permettra le développement des compétences professionnelles.

4.4 Développer une identité professionnelle

Nous définissons le manipulateur radio comme un soignant évoluant dans un environnement de très haute technicité. Les deux principaux pôles de la formation sont donc d'une part la qualité de la prise en soins du patient et d'autre part la maîtrise de la technologie. Le patient est au centre des attentions, la machine n'est qu'un moyen au service de la santé du patient.

Les valeurs soignantes et humanistes telles que le respect, la bienveillance, la tolérance et la confiance sont donc au cœur de notre dispositif de formation. Leur appropriation est indispensable pour le développement de l'identité et de l'engagement professionnels. Elles servent de référence pour aborder la relation soignant-soigné et la collaboration avec les autres professionnels.

L'enseignement du soin repose sur la pensée holistique avec l'approche globale du patient pour que le futur professionnel sache prendre en compte toutes ses dimensions et non pas uniquement un organe, une pathologie ou un examen.

4.5 De l'autoévaluation à l'autoformation

Le développement de l'autonomie est une composante du processus d'apprentissage. L'autonomie recherchée pour les étudiants dans le projet de formation vise le développement de leurs capacités en autoformation car au terme de la formation l'étudiant ne sera devenu qu'un professionnel débutant qui devra non seulement entretenir ses acquisitions mais aussi en développer de nouvelles tout au long sa vie professionnelle. Il s'agit de former des têtes bien faites, capables d'adaptation en leur donnant accès à un socle de connaissances et de compétences qui sera développé pendant l'exercice professionnel.

Durant la formation, l'auto questionnement induit par la démarche réflexive et l'entrainement à l'autoévaluation, mènent à l'autoformation. De la même manière, le portfolio vise à développer l'autonomie du futur professionnel dans sa démarche d'identification de ses besoins. Il l'encourage à planifier ses activités d'apprentissage à partir de tâches professionnelles authentiques auxquelles il est exposé et à s'autoévaluer, dans une démarche de pratique critique et réflexive.

Par ailleurs, le dispositif de formation doit fournir des conditions optimales au développement de cette autonomie en proposant un environnement riche et stimulant, en favorisant des temps de paroles, de réflexion et de confrontation aux autres.

Au cours de la formation, « l'autonomisation » se traduit comme un transfert vers l'étudiant des décisions relatives à son apprentissage. L'étudiant apprend à autoévaluer ses acquis et ses besoins pour définir ses objectifs, gérer l'apprentissage à son rythme, choisir des ressources autres que celles proposées à l'institut.

Apprendre à apprendre est une compétence transversale à acquérir en formation et à mettre en œuvre tout au long de l'exercice professionnel.

5.Les choix pédagogiques

Le projet pédagogique de l'Institut de Formation de Manipulateurs de Grenoble vise:

- à introduire une démarche réflexive dans les enseignements: exploitation des retours de stage, travaux dirigés, travail d'initiation à la recherche avec développement de l'esprit critique.
- à rendre l'étudiant de plus en plus acteur de sa formation en l'amenant à utiliser des capacités d'autoformation et d'autoévaluation.
- à permettre un suivi et un parcours individualisé.

5.1 Les unités d'enseignements (UE et UI)

Les enseignements ont été construits en respectant au mieux la maquette de formation et nécessite de démarrer l'enseignement de la plupart des modalités dès la première année.

Une première période d'enseignement, dite socle de base, avant la première mise en stage comprend 9 semaines de cours avant l'alternance.

Les UE thématiques comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, ainsi que des modalités et critères de validation. Elles donnent lieu à une valorisation en crédits européens. La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les savoirs qui les composent sont ancrés dans la réalité et actualisés. Du temps personnel est prévu pour chacune d'entre elles.

Les UI sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations de soins ou situations « cliniques ». Elles comportent des analyses de situations préparées par les formateurs ou MER en exercice, des mises en situation simulées, des analyses des situations vécues en stage et des travaux de transposition à de nouvelles situations.

A l'exception du semestre 1, dans chaque semestre est placée une unité d'intégration. Les savoirs et savoir-faire mobilisés dans cette unité ont été acquis lors du semestre en cours ou des semestres antérieurs. Les savoirs évalués lors de cet enseignement sont ceux en relation avec la ou les compétences citées. Les UI doivent permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances. L'unité d'intégration 6.5 doit permettre de réaliser un travail d'initiation à la recherche, à travers un mémoire permettant de réinvestir les acquis méthodologiques de l'unité d'enseignement 5.3 (Initiation à la recherche).

Les acteurs : les enseignements sont dispensés par les formateurs permanents de l'Institut mais aussi par un nombre très important de vacataires : des enseignants universitaires, des professionnels médicaux, paramédicaux et autres exerçant au CHUGA ou dans d'autres structures publiques ou privées.

Les méthodes pédagogiques sont diversifiées et adaptées à chaque type d'enseignement. Elles sont réinterrogées et ajustées chaque année lors de réunions de l'équipe pédagogique.

L'évaluation : les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen suivies le cas échéant de sessions de rattrapages.

Les partiels de la première session d'examen sont organisés en décembre-janvier pour les semestres impairs et en mai-juin pour les semestres pairs. Quelques unités d'enseignement font l'objet de partiels anticipés ou de notes de contrôles continus.

La commission semestrielle d'attribution des crédits, sous la responsabilité de la directrice, composée des formateurs référents, du conseiller scientifique représentant de l'enseignement universitaire et de deux tuteurs de stage prononce les résultats et la validation des unités

d'enseignement et des stages pour les semestres 1 à 5. La session de rattrapages est organisée dans les semaines suivant la publication des résultats.

5.2 **La formation clinique en stage**

L'enseignement clinique des étudiants s'effectue au cours de périodes de stage dans les milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes de stages temps plein alternent avec les périodes d'enseignement en Institut favorisant ainsi la construction de compétences professionnelles et la connaissance de la personne soignée, élément déterminant dans le développement des valeurs professionnelles.

5.2.1 La gestion et l'organisation des stages

La gestion : Lucie MIQUEL est chargée de construire les parcours de stage des étudiants des trois promotions. En cas de redoublement, d'interruption ou de reprise de scolarité le parcours de stage sera réévalué au cas par cas.

Les visites de terrains sont réparties entre les formateurs en fonction des modalités et domaines d'activité.

L'organisation : En prenant en compte les durées minimales des huit types de stage inscrits dans l'annexe 3 du référentiel de formation, les choix pédagogiques de l'Institut, les possibilités d'accueil en stage, l'alternance a été déclinée selon les principes suivants :

☒ 1^{ère} année :

- 2 stages de soins (3 semaines et 4 semaines)
- 2 stages d'imagerie de projection (3 semaines et 4 semaines)

☒ 2^{ème} :

- Un stage de soins au bloc opératoire (2 semaines)
- 1 stage sur chacune des modalités suivantes : IRM, TDM, médecine nucléaire et radiothérapie (3 semaines minimum).
- 1 stage sur une des modalités suivantes : explorations fonctionnelles, imagerie vasculaire et interventionnelle, imagerie de projection.

☒ 3^{ème} année :

- 1 stage sur chacune des modalités suivantes : IRM, TDM, médecine nucléaire et radiothérapie (3 semaines minimum).
- 1 stage sur chacune des modalités non réalisées en 2^{ème} année (explorations fonctionnelles, imagerie vasculaire et interventionnelle, imagerie de projection).
- 2 stages optionnels de 4 semaines chacun organisés en fonction du projet professionnel de l'étudiant.

Les stages sont donc souvent de courte durée (3 ou 4 semaines) et demandent aux étudiants des capacités d'adaptation importantes. Ce rythme d'alternance favorise les retours sur la pratique, la réflexion et le questionnement et permet d'effectuer deux périodes de stage sur les modalités

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

suivantes : IRM, TDM, médecine nucléaire et radiothérapie en 2^{ème} et 3^{ème} année, soin et imagerie de projection en 1^{ère} année.

Les stages s'effectuent au CHU de Grenoble Alpes, dans des établissements publics et privés de l'agglomération grenobloise, de l'arc alpin et le sud de la région Rhône-Alpes ainsi que dans des cabinets d'imagerie médicale.

Les étudiants peuvent effectuer des stages en 2^{ème} et 3^{ème} année dans leur région d'origine ou dans une autre région en fonction de leur projet professionnel. Après validation par la responsable des stages et la Directrice, les conventions sont établies.

5.2.2 La validation des stages

L'étudiant s'autoévalue tout au long du stage à l'aide de fiches navettes d'autoévaluation des compétences, des actes et activités.

A l'issue de chaque stage, les **responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions** des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés **dans le portfolio**.

L'évaluation porte sur :

- des résultats directs de l'activité (Exemple : Fonctionnalité de l'équipement)
- la façon de procéder dans la réalisation de l'activité (Exemple : Utilisation adéquate des outils et des règles professionnelles pour le recueil d'informations)
- la compréhension / l'explicitation de l'acte réalisé : « je sais expliquer pourquoi je fais comme cela » (Exemple : Le candidat explicite sa démarche d'analyse des causes d'une anomalie).

Les indicateurs peuvent être :

- Qualitatifs : exemple : Fiabilité, exactitude, exhaustivité et pertinence des informations recueillies
- Quantitatifs : exemple : Nombre d'erreurs dans les contrôles réalisés

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- L'étudiant a réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut pas être inférieure à 80% du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation (12 jours par semestre) ;
- L'étudiant a analysé des activités rencontrées en stage, il en a inscrit les éléments sur le portfolio ;
- L'étudiant a mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;
- L'étudiant a validé la capacité technique de réalisation des actes ou activités liés au stage effectué.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation.

En cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Le portfolio est un outil destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments de compétences au cours des stages. Il est centré sur l'acquisition des compétences lors de la réalisation des activités et des actes professionnels. Pour le tuteur et les formateurs, il est un

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

outil de lisibilité et un guide. Pour l'étudiant, il doit permettre de mieux organiser et évaluer sa progression. C'est un outil de l'alternance.

Les objectifs principaux de cet outil sont de :

- Favoriser une analyse de la pratique qui s'inscrit dans une démarche de professionnalisation
- Permettre au(x) formateur(s) intervenant dans le parcours de formation et au tuteur de stage de coordonner leurs interventions ;
- Positionner ce qui a été appris au regard de ce qui est exigé en terme de niveau de fin de formation.

5.2.3 L'agrément et l'évaluation des stages

Les lieux de stage sont choisis en fonctions des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants.

Pour tout nouveau terrain d'accueil en stage, le responsable de la structure ou du service doit renseigner une fiche spécifique pour recueillir les principaux éléments liés au stage. Une visite d'un membre de l'équipe pédagogique sera prévue pour rencontrer l'équipe du terrain d'accueil en stage de la région Auvergne Rhône Alpes. Si le lieu de stage est trop éloigné géographiquement, un entretien téléphonique sera programmé.

Un stage est considéré comme « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de l'encadrement de l'étudiant et de la mise à disposition des ressources en terme de matériel, professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Un guide d'encadrement des étudiants comprenant une charte d'encadrement et une maquette d'élaboration d'un livret d'accueil sont proposés aux responsables de l'encadrement des étudiants au cas où ces documents ne seraient pas encore élaborés par la structure d'accueil.

Hormis pour le CHUGA, établissement support de l'IFMEM, chaque stage fait l'objet d'une convention tripartite signée par l'IFMEM, l'établissement d'accueil et l'étudiant.

Chaque retour de stage fait l'objet d'un entretien entre l'étudiant et sa référente pédagogique, sur rendez-vous, pour accueillir entre autres, les éléments liés au stage dont des retours sur les conditions d'accueil et d'encadrement.

La liste des lieux de stage est en annexe 1 de ce document.

5.3 L'alternance

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Le référentiel de formation **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Le dispositif de formation permet une interaction constante entre les apprentissages théoriques et pratiques. Il met en synergie la formation à l'institut, la formation en stage et l'autoformation favorisant le développement des compétences professionnelles. Les MER en exercice participent à la formation des étudiants en stage mais également à l'IFMEM, permettant ainsi aux étudiants de bénéficier d'enseignements au plus près de la réalité actuelle du terrain professionnel.

La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

- « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

- « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est **organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises**. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio.

5.4 L'accompagnement pédagogique

5.4.1 Les principes du suivi pédagogique

En cohérence avec le projet pédagogique de l'Institut, le suivi pédagogique est conçu comme un travail d'accompagnement, de guidance, un cheminement avec et pour l'étudiant.

Il est l'occasion de moments privilégiés d'écoute, d'échanges, dans une confiance et un respect mutuels.

La confidentialité des informations échangées est à la discrétion de l'étudiant, le secret peut être levé et partagé avec l'équipe à sa demande.

La dimension professionnalisante du suivi pédagogique est affirmée, en s'appuyant notamment sur la conviction des capacités d'apprentissage de l'étudiant, le développement du sens des responsabilités, de l'engagement et de l'autonomie.

Le suivi pédagogique participe à la construction identitaire des futurs professionnels de santé et permet dans l'individualisation des parcours de formation d'étudier et baliser avec l'apprenant la poursuite du cursus, dans une logique de progression.

Moment d'échanges et de bilans, il s'appuie sur les outils de suivi, tels le portfolio et les différentes évaluations théoriques et pratiques.

C'est un moyen pour l'étudiant, avec l'aide du formateur, d'éclaircir des situations difficiles et d'orienter ses choix.

Des entretiens sont programmés par l'Institut à chaque retour de stage et d'autres peuvent être organisés à la demande de l'étudiant, des formateurs ou de la direction. Ces rendez-vous sont préparés dans des conditions optimales de confort et de disponibilité pour faciliter les échanges.

L'étudiant est suivi pendant la durée de ses études, si possible, par le même formateur, des entretiens hors binôme peuvent aussi être organisés.

La promotion est donc divisée en quatre groupes, le suivi des étudiants de chaque groupe est assuré par une formatrice en individuel mais également en séance collective.

Chaque retour de stage fait l'objet d'un entretien avec la référente pédagogique, sur rendez-vous, pour recueillir les éléments liés au stage, faire le bilan des objectifs et tracer la progression des compétences.

C'est l'occasion également pour l'étudiant de faire part d'éventuelles difficultés dans son parcours. Des réunions de synthèse en équipe sont organisées après les périodes d'entretiens individuels, les informations échangées participent à une meilleure connaissance des étudiants par l'équipe pédagogique et concourent à la promo vigilance inscrite dans le projet pédagogique

5.4.2 L'accompagnement spécifique

Un accompagnement différencié permet la mise en œuvre de dispositifs particuliers en fonction de certaines spécificités :

- Dispenses d'UE ou de semestres : les situations sont traitées lors de la réunion de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- Etudiants en situation de redoublement ou de reprise d'études après interruption d'études ou de césure: un contrat est établi par le référent pédagogique et l'étudiant lors d'un RDV dédié en début d'année. Ce contrat est signé par les deux parties ainsi que la directrice de l'IFMEM.
- Sportifs et artistes de haut niveau : un aménagement de la formation peut être accordé par la directrice après consultation du formateur responsable d'année et sur demande motivée de l'étudiant. Les conditions de formation étant alors consignées dans un contrat pédagogique signé par les trois parties.
- Etudiants en situation de handicap : les étudiants à besoins spécifiques doivent soit entreprendre une démarche auprès du SAH de l'UGA soit constituer un dossier à transmettre à l'IFMEM (Cf. annexe 4).

5.4.3 Stratégie de prévention des ruptures de parcours

- L'organisation d'un suivi pédagogique régulier avec un formateur référent sur les 3 ans permet un suivi de la progression de l'étudiant une recherche de remédiations en cas de difficultés.
- Le logiciel de gestion de la scolarité Forméis (Société EPSILON) permet un suivi global du parcours de l'étudiant UNESS permet un accès à toutes les ressources pédagogiques à tout moment depuis un smartphone, un ordinateur ou une tablette. Des exercices d'entraînement sont également à disposition des étudiants.
- Les méthodes pédagogiques sont diversifiées, des cours et TD de soutien sont proposés.
- La promovigilance à l'ordre du jour de chaque staff hebdomadaire et permet d'aborder en équipe, l'actualité, les difficultés et les réussites individuelles et collectives des étudiants.
- L'élaboration d'un contrat pédagogique en cas de redoublement ou de réintégration après une interruption d'études permet d'individualiser le parcours de formation en ciblant les besoins spécifiques de l'étudiant.
- Une communication privilégiée avec les tuteurs de stage permet un meilleur suivi des étudiants en difficulté et la mise en place de solutions de remédiations.
- Les critères de sélectivité ont été repensés en 2020 pour favoriser le recrutement des étudiants présentant le bon profil pour réussir la formation. La bonne personne à la bonne place est le meilleur moyen de prévenir les ruptures de parcours.

6.Stratégie de développement de l'offre numérique

Depuis l'intégration de l'IFMEM à l'IFPS sur le site du campus de Saint Martin d'Hères en juin 2019, l'offre numérique à disposition des étudiants s'est considérablement développée.

- Les salles d'enseignement sont toutes équipées d'un ordinateur, d'un vidéo projecteur et d'un système audio.
- Deux salles informatiques sont équipées de 16 postes chacune.
- Une plateforme numérique dédiée : UNESS Formation (portée par toutes les facultés de médecine de France). Celle-ci permet d'accéder à toutes les ressources d'enseignement de la formation, des ressources documentaires, des liens vers des ressources extérieures, diverses activités et des forums.
- Un accès à l'intranet du CHUGA depuis les ordinateurs du CHUGA et de l'IFPS qui comporte notamment une base de connaissances et une gestion documentaire électronique qui comporte toutes les procédures du CHUGA.
- Un accès à l'intranet de l'UGA qui inclut de nombreux services numériques comme ADE (emploi du temps), Microsoft Office 365, Evento (planifier une réunion), Filesender (échange de fichiers volumineux), zoom (système de visioconférence), Digiposte (coffre-fort numérique personnel) ...
- Une boîte mail CHUGA et UGA (zimbra)
- SIDES UNESS Evaluation est en cours de mise en œuvre pour une utilisation effective début 2024. Il s'agit d'une plateforme conçue pour la réalisation d'épreuves formatives et sommatives.
- La plateforme Myrian de la société Intrasense met à disposition des étudiants MER les meilleurs outils de traitement d'images pour l'enseignement de la radiologie et de l'anatomie. Elle permet de réaliser des travaux pratiques et des enseignements intégrant l'image médicale professionnelle.

7.L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique fait l'objet de plusieurs modalités.

7.1 Au sujet de la satisfaction des étudiants :

- Le projet pédagogique est présenté par la directrice à la rentrée et sa mise en œuvre est présentée par le formateur référent en début de chaque semestre. Les documents de présentation sont à disposition des étudiants sur la plateforme numérique. Ils peuvent s'y référer en cas d'écart ou de désaccord.
- Afin d'évaluer et d'améliorer la qualité des formations, des enquêtes de satisfaction sur les unités d'enseignement et les stages sont réalisées auprès des étudiants à la fin de chaque semestre
- Le bilan annuel est présenté à l'ICOGI en novembre de l'année suivante
- Lors du suivi pédagogique individuel, les étudiants sont invités à donner leur avis sur la période écoulée depuis le RDV précédent (enseignements, partiels, stage).

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

- Des espaces de régulation peuvent être demandés par les étudiants, l'équipe pédagogique et la directrice qui en fixe les modalités.

7.2 Au niveau institutionnel :

- Des rencontres sont régulièrement organisées avec les partenaires de formation (université, terrains de stage, intervenants...) afin de recueillir leurs appréciations.
- Un bilan d'admission est réalisé chaque année fin septembre
- Des bilans d'insertion professionnelle sont réalisés à 3 mois et à 15 mois du Diplôme d'Etat (type d'emploi, contrat, durée, lieu d'exercice...).
- Ces bilans font l'objet d'une enquête nationale par le Comité d'Harmonisation des Centres de Formation MERM, présentée lors des journées Françaises de Radiologie à Paris en octobre (taux d'emploi et bilan sur le plan national).
- Les visites des formateurs en cours de stage permettent de recueillir l'avis des acteurs de l'encadrement en stage sur les compétences des étudiants de l'IFMEM. La fidélité des différents terrains de stage est un indicateur important de la confiance accordée à IFMEM.
- Les résultats semestriels et de fin d'année après la réunion de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) permettent d'identifier plusieurs indicateurs : taux de redoublement et d'exclusion, nombre d'étudiants en difficulté, taux de réussite par UE, écarts de notes...
- Le taux de réussite au diplôme d'état.
- Le nombre d'évènements indésirables
- Le logiciel de la scolarité Forméis permet aussi de faire des statistiques et de présenter des résultats individuels et collectifs.

7.3 Au niveau organisationnel :

- Le staff hebdomadaire réunissant la direction, l'équipe pédagogique et administrative permet d'aborder d'éventuels problématiques fonctionnelles et/ou pédagogiques rencontrées depuis la réunion précédente et l'actualité de la semaine suivante.
- La promovigilance est à l'ordre du jour de chaque staff. Il permet d'aborder des situations individuelles des étudiants et de transmettre des retours des étudiants le cas échéant.

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

Annexe 1 : La liste des lieux de stage

Nom Etablissement	Catégorie	Statut	Secteur	Adresse	Suite	Code postal	Ville
Centre Hospitalier de VOIRON - Bloc Gynéco	Public	Hospitalier	14 route des Gorges			38506	VOIRON CEDEX
Centre d'Imagerie Médicale du MONT-BLANC	Privé	Extra-Hospitalier	116, rue de la Paix			74700	SALLANCHES
Clinique Générale d'Annecy	Privé	Hospitalier	4 Chemin Tour la Reine			74000	ANNECY
IMAPOLE LYON-VILLEURBANNE	Public	Hospitalier	158 Rue Léon Blum			69100	VILLEURBANNE
Médecine Nucléaire de la Doua	Privé	Autres	48 avenue Condorcet			69100	VILLEURBANNE
CHU Grenoble-Alpes	Public	Hospitalier	B.P. 217			38043	GRENOBLE CEDEX 09
C.H. Albertville - Moutiers	Public	Hospitalier	253 Rue Pierre de Coubertin	BP 126		73208	ALBERTVILLE CEDEX
C.H. de Bourg en Bresse - Hôpital de FLEYRIAT	Public	Hospitalier	900 route de Paris	BP 401		01012	BOURG EN BRESSE CEDEX
C.H.U.G.A.	Public	Hospitalier	Ophtalmo - Neuro	Grenoble cedex 09 - Tél 04.76.76.53.58		38043	GRENOBLE
CABINET INFIRMIERE - Maud PHILIPPON	Public	Hospitalier	7 rue Valentin			07800	LA VOUTE SUR RHONE
CENTRE D'IMAGERIE NUCLEAIRE (CIN) Annecy	Privé	Extra-Hospitalier	Le Périclès B,	Allée de La Mandallaz		74370	METZ-TESSY
CENTRE MEDICAL DE MORZINE	Privé	Extra-Hospitalier	878 R	Route de la Plagne		74110	MORZINE
CH Albertville Moûtiers	Public	Hospitalier	43 rue de l'école des Mines	BP 207		73604	MOÛTIERS CEDEX
CH BOURGOIN JALLIEU PIERRE OUDOT	Public	Hospitalier	30 avenue du Médipôle			38300	BOURGOIN JALLIEU
CH Haute Gironde BLAYE	Public	Hospitalier	97 rue de l'Hôpital	BP90		33394	BLAYE
CH ROANNE	Public	Hospitalier	28 rue de Charlieu			42300	ROANNE
CHU Arnaud-de-Villeneuve	Public	Hospitalier	317 avenue du Doyen Gaston Giraud			34090	MONTPELLIER
CHU Grenoble Alpes - GRENOBLE CEDEX 9	Public	Hospitalier					
CHU Grenoble Alpes - SSR/HTC	Public	Hospitalier				38043	GRENOBLE
CHU NIMES	Public	Hospitalier	Rue du Pr. Debré			30029	NIMES CEDEX 9

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

CHU NIMES		Public	Hospitalier	Place du Pr Robert Debré	30029	NIMES CEDEX 9
CHU NIMES Carémeau	Hors Région	Public	Hospitalier	Rue du Professeur Debré	30029	NIMES CEDEX 9
CHU NIMES Carémeau		Public	Hospitalier	Rue du Professeur Debré	30029	NIMES CEDEX 9
CHU Sud Réunion		Public	Hospitalier	BP 350	97448	SAINT-PIERRE CEDEX
CHU TIMONE		Public	Hospitalier	224 rue Saint Pierre	13000	MARSEILLE
CHUGA - Chatin 1er		Public	Hospitalier	MICHALLON 1er Etage	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - Pédiatrique - HCE		Public	Hospitalier			GRENoble
CHUGA - BLOC CHIR MAIN		Public	Hospitalier	Michallon 1er Etage	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - BLOC Digestif		Public	Hospitalier	Michallon 1er Etage	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - BLOC MAXILO-FACIALE		Public	Hospitalier	Michallon 1er Etage	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - BLOC Neuro-Chirurgie		Public	Hospitalier	Michallon 1er Etage	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - BLOC ONCO B-C		Public	Hospitalier	Michallon 1er Etage	38043	GRENOBLE EDEX
CHUGA - BLOC Orthopédie		Public	Hospitalier	13ème A	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - BLOC Orthopédie -		Public	Hospitalier	13ème C	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - BLOC Urologie		Public	Hospitalier	Michallon 1er Etage	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - BLOC Vasculaire et Thoracique		Public	Hospitalier	Michallon 1er Etage	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - Bloc NEURO CHIR et ORL		Public	Hospitalier		38434	GRENoble
CHUGA - Bloc Urgences		Public	Hospitalier	Michallon 1er étage		
CHUGA - CURIM Nord		Public	Hospitalier	Michallon RDC Haut		
CHUGA - GASTRO A - B		Public	Hospitalier		38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - HCE		Public	Hospitalier			
CHUGA - Imagerie Nord - Echo		Public	Hospitalier	GRENoble CEDEX 09		
CHUGA - Imagerie Nord - Angio		Public	Hospitalier	Michallon RDC Haut		
CHUGA - Imagerie Sud		Public	Hospitalier	Avenue de Kimberley	38434	ECHIROLLES CEDEX
CHUGA - Médecine Nucléaire		Public	Hospitalier	CHU Grenoble - Nord		
CHUGA - Orthogériatrie - 13ème B		Public	Hospitalier	CHGA	38043	GRENOBLE CEDEX
CHUGA - Radiothérapie		Public	Hospitalier	Michallon RDC Bas		
CHUGA BLOC Gynécologie		Public	Hospitalier	HCE		GRENoble
CHUGA BLOC NEUROLOGIE		Public	Hospitalier		38000	GRENoble
Cabinet EVRARD Danyèle		Public	Hospitalier	99 rue Léon Blum	69100	VILLEURBANNE

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

Cabinet Radiologie St Ismier-X RAY Grésivaudan	Privé	Extra-Hospitalier	33, allée de Champrond	La Batie	38330	SAINT-ISMIER		
Cabinet d'Imagerie de CROLLES-X RAY Grésivaudan	Privé	Extra-Hospitalier	869, avenue Ambroise Croizat		38920	CROLLES		
Cabinet d'imagerie - Meylan(groupe MAIL)	Privé	Extra-Hospitalier	42, avenue Plaine Fleurie		38240	MEYLAN		
Cabinet d'imagerie Dr BARBIER	Privé	Extra-Hospitalier	38 Quai de France		38000	GRENOBLE		
Cabinet de Radiologie des SOMMIERES	Public	Hospitalier	4, Rue de la Condamines		30250	SOMMIERES		
Cabinet de radiologie de Pontcharra -X RAY Grésivaudan	Privé	Extra-Hospitalier	341 Avenue de la Gare		38530	PONTCHARRA		
Cabinet du Centre (Groupe Le Mail)	Public	Hospitalier	3 avenue Felix Poulat		38000	GRENOBLE		
Cabinet radiologique de Senozan-Groupe du Mail	Région	Privé	Extra-Hospitalier	16, crs Sénozan	38500	VOIRON		
Centre d'imagerie nucléaire d'ANNECY		Privé	Extra-Hospitalier	Immeuble Le Pélicès	B Allée de la Mandallaz	La		
				Bouvarde		74370	METZ -TESSY	
Centre Henri Becquerel		Privé	Hospitalier	Service des ressources humaines	1 rue d'Amiens		76000	ROUEN
Centre Hopsitalier St Jean de Maurienne		Public	Hospitalier	179 rue du docteur GRANGE	CS20113		73302	SAINT JEAN DE MAURIENNE CEDEX
Centre Hopsitalier de VIENNE		Public	Hospitalier	Montée du Docteur Chapuis	BP 127		38209	VIENNE CEDEX
Centre Hospitalier ALPES LEMAN (CHAL)		Public	Hospitalier	558 Route de Findrol	BP 20500		74130	CONTAMINE SUR ARVE
Centre Hospitalier ALPES-ISERE (CHAI)		Public	Hospitalier	3 rue de la Gare			38120	SAINT-EGREVE
Centre Hospitalier Annecy Genevois		Public	Hospitalier	1 avenue de l'Hôpital			7437	EPAGNY METZ-TESSY
Centre Hospitalier Emile Roux	Hors Région	Public	Hospitalier	12 boulevard DR André Chantemesse			43000	LE PUY EN VELAY
Centre Hospitalier Fabrice Marchiol DE LA MURE		Public	Hospitalier	62, rue des Alpes			38350	LA MURE
Centre Hospitalier Louis GIORGI		Public	Hospitalier	Avenue de Lavoisier	CS 20184		84104	ORANGE CEDEX
Centre Hospitalier Metropole Savoie		Public	Hospitalier	Rue Pierre et Marie Curie	BP 31125		73011	CHAMBERY CEDEX
Centre Hospitalier PIERRE OUDOT		Public	Hospitalier	30 avenue du Médipôle	BP 348		38317	BOURGOIN JALLIEU CEDEX
Centre Hospitalier ST MARCELLIN		Public	Hospitalier	1 avenue Félix Faure			38160	SAINT MARCELLIN
Centre Hospitalier Universitaire		Public	Hospitalier	Groupe H.U. Carémeau	Place du Professeur Robert Debré		30029	NIMES CEDEX 9
Centre Hospitalier VALENCE		Public	Hospitalier	179 Bd Maréchal Juin			26000	VALENCE
Centre Hospitalier Victor Dupouy	Hors Région	Public	Hospitalier	69 rue du Lieutenant Colonel Prud'hom			95100	ARGENTEUIL

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

Centre Hospitalier YVES TOURAIN	Public	Hospitalier	Le Thomassin	205 rue du lieutenant Richard	38480	PONT DE BEAUVOISIN
Centre Hospitalier de MACON	Public	Hospitalier	boulevard Louis Escande		71018	MACON
Centre Hospitalier de VOIRON	Public	Hospitalier	14, Route des Gorges		38506	VOIRON CEDEX
Centre Hospitalier des ESCARTONS	Public	Hospitalier	GHT des Alpes du Sud		05105	BRIANÇON CEDEX
Centre Hospitalier du BASSIN DE THAU	Public	Hospitalier	Boulevard Camille Blanc		34200	SETE
Centre Hospitalier rhumatologique d'URIAGE	Région	Public	Hospitalier	1750 route d'Uriage	38410	SAINT MARTIN D'URIAGE
Centre Hospitalier de Tourcoing		Public	Hospitalier	155 Rue du Président Coty BP 619	59208	TOURCOING CEDEX
Centre OSCAR LAMBRET	Privé	Extra-Hospitalier	3, rue Frédéric Combemale	BP 307	59020	LILLE CEDEX
Centre d'imagerie Médicale GUSTAVE RIVET	Privé	Extra-Hospitalier	4, 6, Place Gustave Rivet		38000	GRENOBLE
Centre d'imagerie du DRAC - Groupe MAIL	Privé	Extra-Hospitalier	10, rue du Docteur Calmette		38000	GRENOBLE
Centre d'imagerie médicale SAINT JEAN	Privé	Hospitalier	5 bis rue Moquin Tandon		34090	MONTPELLIER
Centre d'imagerie médicale du GRESIVAUDAN	Privé	Extra-Hospitalier	233, rue Henri Fabre		38920	CROLLES
Centre de Radiologie CHAMPFEUILLET - VIMED	Public	Hospitalier	11 chemin des Essats		38500	VOIRON
Centre de Radiologie des Drs RACHIDI et MYELI	Privé	Extra-Hospitalier	2, avenue du Maquis de l'Oisans		38800	PONT DE CLAIX
Centre de Radiothérapie Haute-Savoie Nord	Public	Hospitalier	20 Route de Findrol		74130	CONTAMINE SUR ARVE
Centre de radiologie	Privé	Extra-Hospitalier	2, montée de la Citadelle	Centre Vectra	38350	LA MURE
Centre hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS)	Public	Hospitalier	Place Auguste Muret		05007	GAP CEDEX
Centre hospitalier d'ANNECY	Public	Hospitalier	1 avenue du Trésum	BP 2333	74011	ANNECY CEDEX
Clinique BELLEDONNE	Privé	Extra-Hospitalier	83 avenue Gabriel Péri		38400	SAINT-MARTIN-D'HERES
Clinique d'imagerie médicale (GROUPE DU MAIL)	Privé	Extra-Hospitalier	19 av Marie Reynoard,		38100	GRENOBLE
Clinique de Chartreuse	Public	Extra-Hospitalier	10 Rue de Butterlin		38500	VOIRON
Clinique de Sainte Clotilde	Privé	Hospitalier	127 route de Bois de nèfles		97492	SAINTE CLOTILDE CEDEX
Clinique du Mail - IRM	Privé	Extra-Hospitalier	19, avenue Marie Reynoard	BP 2436	38034	GRENOBLE CEDEX 2
Clinique du Mail - Scanner	Privé	Extra-Hospitalier	45, avenue Marie Reynoard	BP 2436	38034	GRENOBLE CEDEX 2

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

Clinique du Parc	Hors Région	Privé	Autres	Cabinet de radiologie	259 route du Parc	84100	ORANGE
GCS BIM - IRM BIM		Privé	Hospitalier	100 Bd du Général Leclerc		92110	CLICHY
GIE - IRM DE LA DURANCE	Hors Région	Privé	Extra-Hospitalier	305 Rue Raoul Follerau	RDC Zone E	84000	AVIGNON
GIE IRM 74		Public	Hospitalier	18, rue de la Césière	Z.I de Vovray	74000	ANNECY
GIE IRM 74		Privé	Extra-Hospitalier	18 rue de la Césière		74000	ANNECY
GIE IRM 74 NANGY		Privé	Extra-Hospitalier	Zone Artisanale des Ranaudes		74380	NANGY
GIE Lyon Nord		Public	Hospitalier	Service Médecine Nucléaire	1-3 chemin Penthod	69300	CALUIRE ET CUIRE
GROUPE D'IMAGERIE MEDICALE DE HAUTE LOIRE-SCANNER + IRM		Public	Hospitalier	2 Rue Henri-Dunant		43000	LE PUY EN VELAY
Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble		Privé	Extra-Hospitalier	8 rue Docteur Calmette		38028	GRENOBLE CEDEX 1
Groupement Hospitalier EST		Public	Hospitalier	Hopital Neurologique WERTHEIMER	59 Boulevard Pinel	69677	BRON CEDEX
HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE		Public	Hospitalier	Service Meeicine Nucléaire	4, Rue Gabrielle Pernet-Gentil	1211	GENEVE 14 SUISSE
Hôpital GUI DE CHAULIAC		Public	Hospitalier	191 Avenue du Doyen Gaston Giraud		34295	MONTPELLIER
Hôpital Sud C.H.U. de GRENOBLE		Public	Hospitalier	Avenue de Kimberley	BP338	38434	ECHIROLLES CEDEX
Hôpital d'instruction des armées Laveran		Public	Hospitalier	34 Boulevard Laveran - CS 50004		13384	MARSEILLE CEDEX 13
Hôpital de MONT DE MARSAN		Public	Hospitalier	avenue Pierre de Coubertin		40024	MONT DE MARSAN
Hôpital de la Croix-Rousse - HCL		Public	Hospitalier	Service formation Groupement hosp. NORD	103 grande rue de la Croix-Rousse	69004	LYON
Hôpitaux de Marseille - Assistance Publique		Public	Hospitalier	80 rue Brochier		13005	MARSEILLE
Hôpitaux de Marseille - Assistance Publique		Public	Hospitalier	80, rue Brochier		13005	MARSEILLE
Hôpitaux du Léman		Public	Hospitalier	3 avenue de la Dame		74200	THONON LES BAINS CEDEX
Hôpitaux du Pays du Mont Blanc		Public	Hospitalier	380 rue de l'Hôpital		74700	SALLANCHES
IMAGERIE HCE / ECHO PEDIATRQUE		Public	Hospitalier			38043	GRENOBLE
INSTITUT REGIONAL DU CANCER DE MONTPELLIER(ICM)		Privé	Autres	parc euromédecine,	208 av des apothicaires	34090	MONTPELLIER
IRM du Drac - Groupe Mail		Privé	Extra-Hospitalier	10, rue du Docteur Calmette		38000	GRENOBLE
Imagerie Médicale des Cèdres - Groupe Clinique du Mail		Privé	Extra-Hospitalier	50, Avenue Grugliasco		38130	ECHIROLLES
Imagerie Médicale du pole de santé Gassin ST Tropez		Privé	Autres	D559		83580	GASSIN

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

Imagerie des Cèdres - Groupe MAIL -	Public	Hospitalier	19 Avenue Marie Reynoard	BP 2436	38043	GRENOBLE	
Institut SAINTE CATHERINE	Privé	Extra-Hospitalier	250 Chemin de Baigne Pieds	BP 846	84000	AVIGNON	
MEDIPOLE SAVOIE Département Imagerie	Privé	Extra-Hospitalier	Avenue des massettes		73190	CHALLES LES EAUX	
NEMOSCAN - IRM	Privé	Autres	480 Avenue st André de Cadols		30900	NIMES	
SCINTEP	Privé	Extra-Hospitalier	12, rue Docteur Calmette	Institut Daniel Hollard	38028	GRENOBLE CEDEX 1	
SCINTIGARD	Public	Autres	480 Avenue Saint André de Codols		30900	NIMES	
SCM Centre Imagerie Médicale	Public	Hospitalier	233 Rue Henri Fabre		38920	CROLLES	
SCM CERT Centre de Radiothérapie Bayard	Privé	Autres	44 avenue condorcet		69100	VILLEURBANNE	
SCM IRM Tonkin Grand Large	Privé	Hospitalier	36 rue du Tonkin		69100	VILLEURBANNE	
SCM La TOUR	Privé	Extra-Hospitalier	20, avenue Alsace Lorraine		38110	LA TOUR DU PIN	
SCM SORAM société Oncologie Radiothérapie Macon	Hors Région	Privé	44 rue Ambroise Paré		71000	MACON	
SCM du FAUCIGNY		Public	Autres	35 BOULEVARD DU CHEVRON	74300	CLUSES	
SCP Drs BLANC-DERUYTER-HUGENTOBLER - Lecouffe		Privé	Hospitalier	69 rue de la Louvière	59000	LILLE	
SELARL Centre Imagerie Médicale TOURNON		Public	Hospitalier	28 avenue Maréchal Foch	07300	TOURNON S/RHONE	
SELARL IMAGERIE MEDICALE DES SOURCES		Privé	Extra-Hospitalier	106 chemin de Morcy	74200	THONON LES BAINS	
SELARL imagerie Médicale	Région	Privé	Autres	LE PERICLES	1 allée de la Mandallaz	74370	METZ-TESSY
SERA Centre de radiothérapie de Contamine sur Arve		Privé	Extra-Hospitalier	20 Route de Findrol		74130	CONTAMINE SUR ARVE
SERVICE DE REEDUCATION - AILE NEPTUNE - Ortho Traumato - CHU GRENOBLE - HÔPITAL SUD		Public	Hospitalier		38130	ECHIROLLES	
SMC Imagerie Médicale Les Eléphants		Privé	Extra-Hospitalier	32 rue Vieille Monnaie	73000	CHAMBERY	
Scanner du Drac - Groupe Mail		Privé	Extra-Hospitalier	10, rue du Docteur Calmette	38000	GRENOBLE	
UBISANTE Vizille		Privé	Autres	157 rue du colonel Manhes	38220	VIZILLE	
cabinet de radiologie		Privé	Autres	rue Joseph Perret	73350	ST JEAN DE MAURIENNE	
centre d'imagerie nucléaire		Privé	Autres	75-77 rue du général Giraud	42300	ROANNE	
centre d'imagerie Médicale du Nord Isère (JBIC) - Clinique Saint-Vincent de Paul		Privé	Extra-Hospitalier	70 avenue du Médipôle	BP 148	38307	BOURGOIN-JALLIEU

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

centre d'imagerie de la plaine de l'Ain et de la Dombes	Privé	Autres	Z.A En Pragnat Nord	01500	AMBERIEU -EN-BUGEY
centre d'imagerie médicale GAMBETTA	Privé	Extra-Hospitalier	5, rue Etienne Forest	38000	GRENOBLE
centre de Médecine Nucléaire Melun	Privé	Autres	272 avenue Marc jacquet	77000	MELUN
clinique Convert	Privé	Autres	75 avenue de Jasseron	01000	BOURG EN BRESSE
clinique TIVOLI	Public	Autres	220 RUE MANDRON	33000	BORDEAUX
hopital privé Jean Mermoz	Public	Hospitalier	55 avenue Jean Mermoz	69008	LYON
institut de cancérologie du Gard	Public	Autres	300 rue du Professeur Pujol	30900	NIMES

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026
IFMEM CHU Grenoble Alpes

Annexe 2 : tableau de l'alternance stages/cours

	Semaine		1A	2A	3A
SEPTEMBRE 2025		1er au 5	C1	C1	S1
		8 au 12	C2	C2	S1
		15 au 19	C3	C3	S1
		22 au 26	C4	C4	S1
OCTOBRE 2025		29 au 3	C5	S1	C1
		6 au 10	C6	S1	C2
		13 au 17	C7	S1	C3
		20 au 24	C8	S1	C4
		27 au 31	C9	C5	S2
NOVEMBRE 2025		3 au 7	S1	C6	S2
		10 au 14	S1	C7	S2
		17 au 21	S1	C8	S2
		24 au 28	C10	S2	C5
DECEMBRE 2025		1er au 5	C11	S2	C6
		8 au 12	C12	S2	C7
		15 au 19	C13	S2	C8
		22 au 26			
JANVIER 2026		29 au 2			
		5 au 9	C14	C9	S3
		12 au 16	S2	C10	S3
		19 au 23	S2	C11	S3
		26 au 30	S2	C12	S3
FEVRIER 2026		2 au 6	C15	S3	C9
		9 au 13	C16	S3	C10
		16 au 20	C17	S3	C11
		23 au 27			S4
MARS 2026		2 au 6	C18	C13	S4
		9 au 13	C19	C14	S4
		16 au 20	C20	S4	C12
		22 au 26	S3	S4	C13
AVRIL 2026		30 au 3	S3	S4	
		6 au 10	S3		S5
		13 au 17	S3	C15	S5
		20 au 24		C16	S5
		27 au 1er	C21	C17	S5
MAI 2026		4 au 8	C22	C18	C14
		11 au 15	C23	C19	S6
		18 au 22	C24	C20	S6
		25 au 29	C25	S5	S6
JUIN 2026		1er au 5	C26	S5	S6
		8 au 12	S4	S5	S7
		15 au 19	S4	S6	S7
		22 au 26	S4	S6	S7
JUILLET 2026		29 au 3	S4	S6	
		6 au 10			

Annexe 3 : Adaptations de la maquette de formation depuis la rentrée 2022

Synthèse des modifications / UE

	DE MERM (2012 modifié en 2020)	DE MERM 2022 (modification de la maquette)	Licence rentrée 2022
Chronologie des UE	1A: UE intégratives + constitutives: initiation 2A: UE intégratives + constitutives: approfondissement	S1: inchangé (enseignements de base) S2: surtout UE intégratives S3 et S4 surtout UE constitutives (initiation + approfondissement) Equilibrage charge de travail et ECTS Respect logique pédagogique	Idem DE MERM 2 maquettes différentes en parallèle sur l'année scolaire 2022-23: L1: maquette modifiée L2: ancienne maquette
Compensations entre UE	S1: 3 S2: 3 S3: 1 S4: 1	S1: 3 S2: 2 S3: 2 S4: 1	S1: 3 blocs (anat/physio-patho, physique appliquée, hygiène/soins) S2: 2 blocs (anat/physio-patho) S3: 2 blocs (physique appliquée, anat/physio-patho) S4: 1 bloc (législation/éthique, santé publique) Règles de compensation identiques DE
L1	Stages S2 = 8 ECTS UE 4.4 S2 : 2 ECTS	Stages S2 = 8 ECTS UE 4.4 S2 : 2 ECTS	Stages S2: 6 ECTS UE 4.4 S2 : 1 ECTS UE d'ouverture S2= 3 ECTS
L2	Stages S4 = 12 ECTS	Stages S4 = 12 ECTS	Stages S4 = 9 ECTS UE d'ouverture S4 = 3 ECTS
L3	Stages S6 = 14 ECTS	Stages S6 = 14 ECTS	Stages S6 = 11 ECTS UE d'ouverture S6= 3 ECTS

SEMESTRE 2	UE	ECTS	SEMESTRE 3	UE	ECTS	SEMESTRE 4	UE	ECTS
Psycho socio Pédagogie	1.1	2	Anatomie SNC S3	2.3	2	Santé publique	1.2	1
Anatomie du tronc	2.2	2	Physio Semio Patho Neuro	2.8	2	Législation éthique déontologie	1.3	2
Anatomie tête et cou S2	2.3	2	Physio Semio Patho Endocrino Reproduction	2.9	2	Explorations TDM Neuro S4	4.5	2
Physio Semio Patho Dig Uro	2.6	2	Oncologie	2.10	1	Explorations IRM S4	4.6	2
Physio Semio Patho Vasc Cœur Respi Tho ORL	2.7	2	Physique appliquée IRM S3	3.3	2	Protocoles RTH Curiethérapie	4.9	2
Physique US EEG	3.5	1	Physique appliquée MN	3.4	2	Initiation à la recherche	5.3	2
Pharmaco	3.9	2	Physique appliquée RTH	3.6	2	Anglais S4	5.1	1
Techniques de soins S2	4.1	1	Explorations TDM	4.5	2	UI Mise en œuvre (MN, TDM, Rx)	6.2	3
Explorations radio S2	4.4	2	Dosimétrie radiothérapie	4.8	2	UI Mise en œuvre (RTH, IRM)	6.2	3
Gestion et soins d'urgence	4.3	1	Explorations MN	4.10	2			
Communication et relation de soin	4.2	2	Explorations EEG et US	4.11	2			
Anglais	5.1	1	Anglais S3	5.1	1			
TIC	5.2	2						
Evaluation de la situation clinique	6.1	1						
	22			22			18	
	8			8			12	
	30			30			30	

Annexe 4 : Procédure d'accompagnement des étudiants MER en situation de handicap



Etudiant MER en situation de handicap

I- Objet

- ✓ Garantir l'égalité des chances et l'accessibilité de la formation pour les étudiants en situation de handicap.
- ✓ Décrire le processus de reconnaissance, de mise en place et de suivi des aménagements pédagogiques, organisationnels et matériels.
- ✓ Définir le rôle des différents acteurs impliqués dans l'accompagnement

II- CHAMP D'APPLICATION

- ✓ Étudiants en formation initiale ou continue à l'IFMEM.
- ✓ Personnels pédagogiques concernés.
- ✓ Partenaires institutionnels (SAH et SSE, réseau handicap...).

III- ACTEURS ET RESPONSABILITÉS

- ✓ **Référent handicap, Sandra MICHELLAND** : coordination du dispositif, accompagnement de l'étudiant, lien avec les partenaires. Réception et instruction des dossiers.
- ✓ **Commission inter-institut** : validation des demandes d'aménagements.
- ✓ **Formateurs** : mise en œuvre des aménagements en cours et examens.
- ✓ **Cadres de santé / tuteurs de stage** : prise en compte des besoins spécifiques en stage.
- ✓ **Étudiant** : Courriel d'information envoyé avant la rentrée. Déclaration volontaire de sa situation et transmission des justificatifs.

IV- Processus D'ACCOMPAGNEMENT

La procédure d'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'IFMEM s'articule autour des étapes suivantes :

1- Déclaration

- ✓ Étudiant informe volontairement le référent handicap.
- ✓ Transmission du dossier complet en début d'année scolaire (formulaire de demande en annexe).

2- Évaluation des besoins

- ✓ Analyse de la demande avec le référent handicap.
- ✓ Concertation avec le SAH et le réseau handicap si nécessaire.

3- Commission inter-institut (situations non prises en charge par le SAH)

- ✓ Réunion annuelle en septembre/octobre et à la demande.
- ✓ Étude des dossiers et décisions d'aménagements.
- ✓ Notification écrite à l'étudiant.

4- Mise en place et suivi

- Application des aménagements en formation, examens, stages.
- Tableau récapitulatif transmis à l'équipe pédagogique.
- Suivi continu et réajustements possibles à la demande

V- AMENAGEMENTS PROPOSES

1- Pendant la formation

- ✓ Placement adapté en salle.
- ✓ Utilisation d'outils spécifiques (ordinateur, stylo de lecture).
- ✓ Autorisations spécifiques (entrées/sorties pour soins, prise en compte des absences médicales).

2- Pendant les examens

- ✓ Temps majoré (tiers-temps).
- ✓ Utilisation d'un ordinateur avec remise sécurisée du sujet.
- ✓ Répétition des consignes orales.
- ✓ Sortie pour soins sans compensation de temps.

3- Pendant les stages

- ✓ Les stages constituent le principal vecteur de professionnalisation ; c'est pourquoi les possibilités d'aménagement à leur sujet restent limitées.
- ✓ Information du cadre de santé et du tuteur par l'étudiant.
- ✓ Aménagements spécifiques en cas de troubles particuliers (dyslexie, dyscalculie, fatigabilité).
- ✓ Possibilité d'entretien tripartite avec la référente handicap.

4- Accessibilité des locaux

Les locaux de l'IFPS (175 avenue centrale – 38400 Saint Martin d'Hères, campus UGA) sont conformes aux normes d'accessibilité :

- ✓ Places de stationnement réservées.
- ✓ Accès facilité par tramway.

Dispositif pédagogique - Projet pour la formation 2025-2026 **IFMEM CHU Grenoble Alpes**

- ✓ Ascenseur adapté.
- ✓ Accès aux salles de cours et amphithéâtres.
- ✓ Sanitaires accessibles

VI- Confidentialité et protection des données

- ✓ Conservation sécurisée des dossiers médicaux pendant la durée de la formation.
- ✓ Confidentialité des échanges en commission.
- ✓ Respect du RGPD.

VII- Références

- ✓ Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- ✓ Décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant
- ✓ Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 est relatif aux aménagements des concours et examens de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- ✓ Site UGA : Accueil > Votre situation> Étudiant en situation de handicap
- ✓ Contact SAH de l'UGA : accueil-sah@univ-grenoble-alpes.fr

Etudiants et handicap. Etude sur l'accessibilité des instituts de formation paramédicale aux étudiants en situation de handicap. 2016 FHF

Année universitaire : 2025-2026

Renouvellement : aménagements souhaités par l'étudiant pour les examens et le suivi des études

A lire attentivement :

Ce document est à rendre au secrétariat de direction de l'IFMEM.

La Commission de l'IFPS, après avoir pris connaissance de celui-ci **décidera** des aménagements à accorder. Un avis vous sera ensuite remis par écrit.

NOM :

Prénom :

Pour l'année de formation : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Date de naissance : / /

Adresse pour l'année universitaire :

Tél portable :

Mail :

Boursier : oui non

Projet professionnel :

Précisez les aménagements dont vous avez bénéficié l'année dernière :

1) pour les examens :

-
-
-
-

2) pour le suivi des études

-
-
-
-
-

3) niveau de satisfaction

peu ou pas satisfait satisfait très satisfait

Précisez

pourquoi :

-
-
-
-

Vos souhaits pour la nouvelle année :

- reconduction à l'identique
 modifications à apporter :

-

.....
.....

Type de handicap (renseignement obligatoire) :

- moteur visuel auditif trouble du langage et de la parole

autre :

Equipements/matériels spécifiques de compensation :

-
.....

Avez-vous déposé un dossier auprès de la MDPH : oui non

Si oui, dans quel département :

Si oui, de quelle(s) mesure(s) bénéficiiez-vous ?

- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) oui non
- Autre mesure (carte d'invalidité, AAH...), précisez :

Etes-vous suivi par ?

- Un établissement ou un service sanitaire oui non
- Un professionnel du soin ou de la rééducation oui non

Précisez :

Grenoble, le

Signature de l'étudiant(e)